

**Déclaration d'utilité publique
d'une opération de restauration
immobilière dans l'hyper-centre
de Saint-Brieuc**

ti-
c-
h

Arrêté préfectoral du 23 juillet 2021

**AVIS D'OUVERTURE
D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

Le public est informé qu'une enquête publique sera ouverte du mercredi 1er septembre 2021 à 9 h 00, au vendredi 1er octobre 2021 à 17 h 00, soit une durée de 31 jours, en mairie de Saint-Brieuc, siège de l'enquête.

—

L'enquête publique est préalable à la déclaration d'utilité publique du projet d'opération de restauration immobilière (ORI) de sept immeubles situés dans l'hyper-centre de Saint-Brieuc, et placée sous maîtrise d'ouvrage de cette municipalité. Est désigné en qualité de commissaire enquêteur M. Yves-Hubert Gueniot, ingénieur général des ponts et chaussées en retraite.

Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier d'enquête seront déposées à la mairie de Saint-Brieuc, place du Général-de-Gaulle, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture : du lundi au vendredi de 8 h 00 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 00.

ti-
a-

Le dossier d'enquête sera également consultable pendant toute la durée de l'enquête sur le site internet de la mairie de Saint-Brieuc :

la
ili-

<https://www.saint-brieuc.fr>
dans la rubrique «ville citoyenne», puis rubrique «enquêtes publiques et consultations» puis «enquêtes en cours».

fil

Pendant ce délai, les observations sur l'utilité publique de l'opération pourront :
- soit être adressées par correspondance à M. Yves-Hubert Gueniot, commissaire enquêteur, à la mairie de Saint-Brieuc, place du Général-de-Gaulle, qui les joindra au registre d'enquête ouvert à cet effet à la mairie de Saint-Brieuc, côté et paraphé par lui-même,
- soit être consignées par toute personne intéressée directement sur le registre,
- soit adressées par courriel à la boîte mail dédiée :

—

foncier.immobilier@saint-brieuc.fr
afin d'être annexées au registre.
M. Yves-Hubert Gueniot, commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations à la mairie de Saint-Brieuc, place du Général-de-Gaulle :

jr-
c,

- mercredi 1er septembre de 9 h 00 à 12 h 30,
- vendredi 24 septembre de 13 h 30 à 17 h 00,

n-

- vendredi 1er octobre de 13 h 30 à 17 h 00.

r

Ne pourront être pris en compte que les observations et les courriers reçus pendant l'enquête publique et avant l'heure de clôture de celle-ci, soit au plus tard le vendredi 1er octobre 2021, 17 h 00.

jn
a-

Dans un délai de un mois suivant la clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur établira un rapport et rendra ses conclusions motivées.

Une copie du rapport et conclusions sera déposée en mairie de Saint-Brieuc, ainsi qu'à la préfecture des Côtes-d'Armor, et mise en ligne sur le site de la mairie <https://www.saint-brieuc.fr>

—

Les personnes intéressées pourront obtenir communication des conclusions concernant l'utilité publique du projet en s'adressant au préfet, selon les conditions prévues à l'article R.112-24 du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique.

Di
:E

L'accueil du public se fera dans le respect des mesures sanitaires préconisées par le gouvernement (notamment observation des gestes barrières et respect des règles de distanciation).